

ASA ACO PERCHE VAL DE LOIRE  
ÉCURIE VAL DE BRENNE COMPÉTITION  
LIGUE RÉGIONALE DU SPORT AUTOMOBILE CENTRE VAL DE LOIRE

Avec la participation des communes de :  
Vernou sur Brenne - Monnaie



# RÈGLEMENT PARTICULIER

## 10ème RALLYE DES VINS DE VERNOU

### 26 et 27 Juillet 2024



# RÈGLEMENT PARTICULIER RALLYE

## 10<sup>ème</sup> RALLYE RÉGIONAL DES VINS DE VERNOU

### Vendredi 26 et Samedi 27 Juillet 2024

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.*

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

## PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Dès l'obtention du permis d'organisation
Ouverture des engagements	Dès réception du visa de la Ligue du Sport Automobile du Centre Val de Loire
Clôture des engagements	Lundi 15 Juillet 2024 à minuit
Distribution du Road-Book	Vendredi 26 Juillet 2024 de 15h00 à 20h00 Samedi 27 Juillet 2024 de 7h30 à 10h00 Bar / Tabac « Le Centenaire » à Vernou sur Brenne
Dates et heures des reconnaissances	Vendredi 26 Juillet 2024 de 15h00 à 21h00 Samedi 27 Juillet 2024 de 7h30 à 11h00 <b>Limitées à 3 passages</b>
Vérifications des documents	Samedi 27 Juillet 2024 de 7h00 à 10h30 Salle des fêtes de Vernou sur Brenne
Vérifications des voitures	Samedi 27 Juillet 2024 de 7h15 à 10h45 Place de L'église de Vernou sur Brenne
Heure de mise en place du parc de départ	Samedi 27 Juillet 2024 de 7h15 Stade de Foot de Vernou sur Brenne
1 <sup>ère</sup> réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Samedi 27 Juillet 2024 à 9h00 Salle Rabelais de Vernou sur Brenne
Publication des équipages admis au départ, heures et ordres de départ	Samedi 27 Juillet 2024 à 11h30 Stade de Foot et Salle des fêtes de Vernou sur Brenne
<b><u>1<sup>ère</sup> étape Samedi 27 Juillet</u></b>	
Départ de la 1 <sup>ère</sup> voiture à 12h45	Stade de Foot de Vernou sur Brenne
Publication des résultats partiels déterminant l'ordre de départ de la 2 <sup>ème</sup> section à 15h50.	
Arrivée de la 1 <sup>ère</sup> voiture à 20h49	Stade de Foot de Vernou sur Brenne
Vérifications finales : Samedi 27 Juillet	Garage Lavalette 15 Rue Anatole France – Vernou sur Brenne Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC
Publication des résultats du rallye	Samedi 27 Juillet 2024 30 mn MAXI après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent Au tableau d'affichage au stade de foot et sur Chronolive.
Remise des prix	Samedi 27 Juillet 2024 Sur Podium, au Stade de Foot ou à la Salle des Fêtes de Vernou sur Brenne selon Météo.

## ARTICLE 1p ORGANISATION DE LA COURSE

L'ASA ACO Perche Val de Loire en qualité d'Organisateur Administratif et l'Ecurie Val de Brenne Compétition en qualité d'Organisateur Technique organise les 26 et 27 Juillet 2024 le 10<sup>ème</sup> Rallye Régional des Vins de Vernou.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Centre Val de Loire

le 07/05/2024 Sous le n°018/2024 et par la FFSA sous le permis d'organisation n°348 en date du 08/05/2024.

### Comité d'organisation :

Président : Anthony DUBRAY

Membres : les membres de l'Ecurie Val de Brenne Compétition.

### Secrétariat du rallye :

- Anthony DUBRAY - 3 rue de la Grange des Dîmes - 37380 REUGNY - 06.40.93.71.61

### Permanence du rallye :

Salle Descartes de Vernou sur Brenne

Samedi 27 Juillet 2024 de 7h00 à 23h00

N° de téléphone M. DESMOULINS Roger : 06 08 33 86 27

### Organisateur technique :

ÉCURIE VAL DE BRENNÉ COMPÉTITION représentée par :

Monsieur Anthony DUBRAY - 3 rue de la Grange des Dîmes - 37380 REUGNY - ☎ 06 40 93 71 61

### 1.1P. OFFICIELS

Président du Collège :	Mme Catherine CONDEMINE	10.18	56617
Membres du Collège :	M. Gérard TREMBLAY	15.04	209337
Membres du Collège :	M. Luc DEHAN	12.02	6495
Directeur de Course :	M. Roger DESMOULINS	11.10	4799
Directeur de Course Adjoint :	M. Jean-Luc PAGE	15.07	4727
Directeur de Course Adjoint :	M. Jean-Christophe PERRIER	15.07	4884
Directeurs de Course Délégué aux épreuves :			
ES 1-3-5	M. Jacques COURTIN	15.04	6233
Commissaire Sportif Délégué à l'ES	Mme Sophie GARDIA	15.04	54158
Directeurs de Course Stagiaire	M. Remy DUMOND	15.11	3808
Directeurs de Course Délégué aux épreuves :			
ES 2-4-6	M. Gilles MERLIOT	12.02	10396
Directeur de Course Stagiaire	M. Yoann FAYAT	15.07	47522
Chronométreurs :			
	M. Bernard RUBAULT	10.04	220582
	M. Cyril VALLÉE	12.01	123878
	M. Loïc GAGNEUX	15.07	15785
	M. Benoit CHEVESSIER	15.07	308406
Médecin :	Docteur Emilie MOREAU		
Médecin :	Docteur Sylvain GODCHAUX	14.12	204570
Commissaire Technique Responsable :	M. Régis BERAU	12.01	136886
Commissaires Techniques :	M. Daniel LEFORT	12.01	155300
	M. Philippe COURTIN	15.04	42190
	M. Franky MAIRE	15.07	50498
Commissaire Technique Stagiaire :	M. Pascal PAILLARD	15.07	20837
Chargé des relations avec les concurrents			
	M. Daniel BLUTEAU	11.10	2974
	M. Recherche en Cours	00.00	00000
Voiture Tricolore	M. Jean-Yves BRISSET	15.04	3244
Voiture Damier	M. Jean-Marc SEGUOIN	15.11	3352
Voiture 000	M. Mikaël RAGUENEAU	12.01	44935
Voiture 00	M. Thibaut DENIS	15.07	243571
Responsable des commissaires de route	M. Philippe TALLON	15.07	7885
Responsable presse :	M. Anthony DUBRAY	15.07	189790
Informatique :	M. Mathieu BONNAUD	11.01	41131

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générale édictées par la FFSA.

### **1.2P. ÉLIGIBILITÉ**

Le Rallye des Vins de Vernou compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2024 - coefficient 2
- Le Championnat Automobile Club de l'Ouest des rallyes
- Le Championnat des Rallyes de la Ligue du Sport Automobile du Centre Val de Loire - coefficient 1
- Les Championnats de L'ASA ACO Perche Val de Loire

### **1.3P. VÉRIFICATIONS**

Les vérifications administratives auront lieu le : Samedi 27 Juillet 2024 de 7h00 à 10h30  
Salle des fêtes de Vernou sur Brenne

Chaque pilote/concurrent devra se présenter aux vérifications techniques préliminaires avec la fiche d'enregistrement des équipements de sécurité (à télécharger sur ffsa.org ou avec l'engagement du rallye).

Les vérifications techniques qui auront lieu le : Samedi 27 Juillet 2024 de 7h15 à 10h45.  
Parking de l'église de Vernou sur Brenne

Les vérifications finales seront effectuées : Garage Lavalette – 15 Rue Anatole France  
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.

Les concurrents devront présenter aux contrôles administratifs :

- L'original des licences (pilote et copilote)
- L'original des permis de conduire (pilote et copilote)
- L'autorisation du propriétaire de la voiture engagée (si cette dernière n'appartient à aucun des 2 membres de l'équipage)
- L'original du passeport technique

**Les photocopies de ces documents, à l'exception de la fiche d'homologation et du passeport technique, doivent être envoyées avec la demande d'engagement.**

## **ARTICLE 2p ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 3p CONCURRENTS ET PILOTES**

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 10<sup>ème</sup> RALLYE RÉGIONAL DES VINS DE VERNOU devra envoyer à l'adresse ci-dessous, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le : lundi 15 Juillet 2024 à minuit (cachet de la poste faisant foi), et accompagnée des photocopies demandées à l'article 1.3P et **le chèque d'engagement, sans lequel la demande ne sera pas acceptée.**

**M. DUBRAY Jonathan - 5 Rue de l'Officialité – 37210 Vernou sur Brenne**

**Mail : engagementvdbc@gmamil.com- Tel :06.74.34.41.69**

Si cette demande est envoyée par mail, l'original, le chèque de règlement et les photocopies demandées à l'article 1.3P devront parvenir dans les 48 heures qui suivent cet envoi pour que l'engagement soit pris en compte.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 300 € + 10 € pour la géolocalisation
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 600 € + 10 € pour la géolocalisation
- **+ Chèque de caution de 150 €** pour le système de géolocalisation à l'ordre de : **ET GÉOCHRONO**

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

### **3.3P. ORDRE DE DÉPART**

**3.3.1P.** 1<sup>ère</sup> étape section 1 : Ordre des numéros (le plus petit partant en tête).

2<sup>ème</sup> section : dans l'ordre du scratch de l'ES 1 hors pénalité pour les ES 3-4-5-6.

## ARTICLE 4p VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

### 4.1P. VOITURES ADMISES

Conformes au règlement standard FFSA des Rallyes.

### 4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA

Chaque concurrent doit présenter un extincteur et une bâche, par voiture de course et **devra emporter ses détrit**.

### 4.3.2.3P. LIMITATION DE CHANGEMENTS DE PIÈCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 5p IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITES :

### 5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA.

5.2P. La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6p SITES ET INFRASTRUCTURES :

### 6.1P. DESCRIPTION

Le rallye des Vins de Vernou représente un parcours total de 103,410 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,570 km.

Les épreuves spéciales sont :

Vallée de Cousse : Es 1-3-5 9,220 km à faire 3 fois.

Vallée de Vaugondy : Es 2-4-6 3,970 km à faire 3 fois.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe itinéraire.

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation F.F.S.A. et du respect du Code de la Route, sur route ouverte à la circulation.

Elles sont limitées à **3 passages**.

Les reconnaissances auront lieu le Vendredi 26 Juillet 2024 de 15h00 à 21h00

Samedi 27 Juillet 2024 de 7h30 à 11h00

## ARTICLE 7p DÉROULEMENT DU RALLYE

7.2P.P. Dispositions Générales Relatives aux Contrôles

7.2.11P. Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaires de route / Chefs de poste : combinaison orange

## ARTICLE 8p RÉCLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9p CLASSEMENTS :

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 10p PRIX :

Prix en espèces : 9680 € distribuables.

Des coupes ou des produits régionaux seront distribués.

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>
<b><u>Classement Classe</u></b> (Groupée ou non groupée)				
1 à 4 Partants	140€			
5 à 12 Partants	260€	160€		
13 à 17 Partants	280€	180€	100€	
18 Partants et Plus	300€	180€	100€	60€

### **PRIMES EXCEPTIONNELLES :**

Des primes seront distribuées sur le classement de **chaque ES** (et non du scratch).  
Les primes sont cumulables et distribuées même en cas d'abandon.

**ES 1 :** 28<sup>ème</sup> 40€ et 66<sup>ème</sup> 20€      **ES 2 :** 14<sup>ème</sup> 40€ et 34<sup>ème</sup> 20€  
**ES 3 :** 4<sup>ème</sup> 20€ et Dernier 40€      **ES 4 :** 22<sup>ème</sup> 20€ et 50<sup>ème</sup> 40€  
**ES 5 :** 9<sup>ème</sup> 40€ et 41<sup>ème</sup> 20€      **ES 6 :** 19<sup>ème</sup> 20€ et 38<sup>ème</sup> 40€

**2 engagements seront offerts** pour l'édition 2025 par tirage au sort :

- 1 Parmi la liste des classés.
- 1 Parmi la liste des abandons.

La remise des coupes et des produits régionaux se déroulera sur le podium au Stade de Foot (parc fermé) ou à la Salle des Fêtes de Vernou sur Brenne (**selon météo**), suivant le classement officiel.

Les chèques seront expédiés la semaine suivant le rallye suivant le classement officiel, **sauf pour les chèques des primes exceptionnelles qui seront distribuées à la remise des prix.**

### **Récompenses aux Commissaires de Route et Cibistes :**

3 coupes récompenseront les commissaires de route et cibistes ayant officié pendant le Rallye.

**La Remise des Prix se déroulera le Samedi 27 Juillet 2024**  
**30 mn après l'entrée de la dernière voiture en parc fermé.**

### **REMARQUES**

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par le collège des commissaires sportifs, en conformité avec la réglementation FFSA.

Pour des raisons de force majeure ou de sécurité, les organisateurs se réservent le droit de modifier ou de supprimer des parcours de liaisons ou d'épreuves spéciales sans qu'aucune réclamation ne puisse être produite par les concurrents.

Lutte contre le dopage : Un contrôle antidopage pourra être effectué en cours ou à l'issue du Rallye.